

Ouvrières Spécialisées - Antonner

En et approuvé le 4  
Mars 1961 -

M. G. Maun a exposé au Conseil municipal que l'accroissement des services d'entretien des bâtiments et du service des eaux nécessite la création d'un emploi d'ouvrière spécialisée. Le Conseil municipal décide la création de ce poste. L'ouvrière spécialisée de 1<sup>ère</sup> Catégorie, nommée pour le Maun bénéficiera d'un traitement indiciaire brut de 150 au 1<sup>er</sup> échelon. Ses crédits nécessaires seront prélevés au budget primitif de

1961 -